

**FICHE DE SIGNALEMENT D’UN DEFAUT D’ACCESSIBILITE**

**Constaté en empruntant les lignes gérées par la Région OCCITANIE,**

**dans les autocars des lignes interurbaines et/ou dans les trains express régionaux (TER)**

En tant que personne à mobilité réduite, vous avez rencontré des obstacles pour accéder aux transports publics régionaux.

Dans ce cadre, la Région Occitanie, Autorité Organisatrice des Transports ferroviaires et routiers interurbains, met à votre disposition cette fiche de signalement pour recueillir vos réclamations et en assurer le suivi.

Ces réclamations peuvent concerner les dysfonctionnements que vous avez rencontré quant à l’information, la vente des titres de transport, l’assistance, aux arrêts ferroviaires ou routiers, dans les autocars sur les lignes interurbaines ou dans les trains express régionaux (TER) inscrits dans les SD-Ad'AP régionaux (Schéma Directeur -Agenda d’Accessibilité Programmé) ;

(*cf liste et carte en annexe des 31 points prioritaires ferroviaires)*

*Les points prioritaires routiers régionaux seront également mis en ligne dès approbation du SD-AD’AP routier*).

L’article L.1112-7 du code des transports, issu de l’article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 (loi pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) prévoit la mise en place d’une procédure de signalement concernant les obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné à améliorer l’accessibilité du réseau de transports en commun en région Occitanie. Vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

***Vos coordonnées :***

*(facultatif, mais nécessaire si vous souhaitez une réponse et être informé(e) des suites réservées à votre signalement)*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Vous êtes une personne en situation de handicap ou à mobilité réduite :

Oui / Non

Préciser le type de handicap (facultatif) :

Vous souhaitez être informé(e) des suites réservées à votre signalement :

oui / non

***Localisation du signalement :***

Commune :

Lieu exact ou nom de l’arrêt :

Ligne de transport :

Direction de la ligne :

Date et heure :

|  |  |
| --- | --- |
| ***Objet du signalement :***  Le signalement concerne un obstacle ou une gêne lors de :  *(plusieurs coches possibles)* | |
| * Préparation du voyage*  * Achat du titre*  * Matériel roulant (train ou autocar)*  * Attente*  * Montée/descente à bord du véhicule*  * Les dispositifs d’accès en gare ou points d’arrêt : ascenseurs, hauteur des quais, escaliers mécaniques, hauteur des trottoirs, rampes d’accès, autres* | * Les dispositifs d’aide à l’embarquement*  * Les dispositifs de signalisation: visuelle, sonore, autre*  * L’acceptation de votre chien d’assistance*  * Durant le voyage*  * Lors d’une correspondance*  * Le personnel* |

***Description du défaut d’accessibilité constaté :***

***Suggestions d’amélioration :***

***La fiche de signalement est disponible :***

-Sur le site internet de la région :

https://www.lio.laregion.fr/

-Sur la plateforme collaborative GeCCo :

http://gecco.cr-languedocroussillon.fr/share/page/site/ad-ap-transport-occitanie/dashboard

Le formulaire peut être transmis par mél à :

ADAP-transport-occitanie@laregion.fr

*Annexes :*

*1 : LISTE des 31 points d’arrêts prioritaires ferroviaires (1a) et des 84 points d’arrêts prioritaires routiers (1b) des SD-Ad'AP* ***régionaux****.*

*2 : CARTE des points d'accessibilité prioritaires ferroviaires (2a) et routiers (2b).*

*NB : Les points prioritaires routiers régionaux seront mis en ligne dès approbation du SD-AD’AP routier*.